

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 2 octobre 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-71

Objet : Bilan du Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - 2022

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEI, CAUMONT, DELPRAT, JASZECK,
MM. BOCQUET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, MALLARD, MAQUIN,
MELLA, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, VENNE,
VERMEULEN, YALAP, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MEGRET, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, GAUBOUR.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (4)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. DIDIER (Pouvoir à M. LECUYER), M. HADDAD (Pouvoir à Mme DELPRAT), M. THOREAU (Pouvoir à Mme SCHLEGEL).

CA PLAINE VALLEE

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN (Pouvoir à M. DIARRA).

Etaient absents excusés : (20)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, BOUCHE, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY,
JOURNAUX, LEROUX, SERVIERES, ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

Mme TORDJMAN.

MM. BATTAGLIA, GOMES, LAGIER, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

Etaient absents : (0)

Madame DELPRAT expose :

Vu le Code de l'Environnement, Article R. 541-41-27 relatifs aux Programmes de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Les collectivités en charge du service public de collecte des déchets sont tenues d'élaborer et suivre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le Sigidurs a adopté le sien lors du Comité syndical du 24 juin 2019.

Un bilan annuel est réalisé afin d'évaluer son action. Ce bilan est ensuite présenté à l'assemblée délibérante et à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA, avant d'être mis à la disposition du public.

Le bilan annuel a pour but de :

- Recenser les actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée
- Mesurer les moyens financiers et humains alloués à la prévention
- Evaluer l'impact des actions sur la production de déchets

Le bilan de l'année 2022 est disponible en annexe.

Focus sur le défi famille zéro déchet

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le syndicat a lancé en 2022 son premier « Défi foyer zéro déchet », sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. Ce défi a pour objectif d'accompagner les foyers volontaires dans une démarche de réduction de leurs déchets, dans le cadre de l'axe 5 du PLPDMA, qui vise à encourager la consommation responsable.

Il a été proposé aux foyers des pesons pour suivre le poids des déchets produits tout au long du défi, des dossiers thématiques mensuels, mais également les ateliers suivants :

- Visites du centre de tri et du centre de valorisation énergétique,
- Fabrication de Tawashis et de Bee wraps,
- Composter et jardiner durablement,
- Fabrication de lessive et de tablettes WC « maison »,
- Fabrication d'un shampoing, d'un déodorant solide et d'un anti-moustique « maison »,
- Création d'une étagère en réemploi, avec des chutes de bois et des cintres.

D'une manière générale, il a été constaté que les volontaires produisaient, de base, moins de déchets que la moyenne nationale, ce qui s'explique en partie par le fait que l'ensemble des foyers étaient déjà dotés de composteurs :

Production en kg/hab/semaine	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Emballage en verre
Moyenne nationale	3,8	0,8	0,5
Moyenne des foyers du défi	0,81	0,55	0,31

La majorité des foyers, en changeant leurs modes de consommation, a tout de même réussi à réduire la quantité de déchets produits tout au long du défi :

Production en kg/hab/semaine	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Emballages en verre	Biodéchets	Total des flux (sans les biodéchets)	Total des flux
Pesée de référence	1,1	0,57	0,35	0,37	2	2,36
Pesée résultat	0,81	0,55	0,31	0,36	1,67	2,03
Evolution	-26%	-4%	-11%	-3%	-17%	-14%

Grâce au défi, les participants ont réduit de 14% leur production globale de déchets ménagers, avec une forte réduction sur la part des OMr (ordures ménagères résiduelles) (-25%).

Cette opération sera reconduite en 2024 sur l'ensemble du territoire du Sigidurs.

Vu la présentation faite pour information aux membres du Bureau Syndical en séance du 18 septembre 2023,

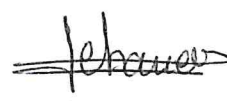
Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu, le bilan du Projet local de prévention des déchets ménagers et assimilés est présenté et le Comité syndical en a pris connaissance.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Patrice GEBAUER,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 06/10/23 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 06/10/23)